



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caribéenne de Football – Membre de la CON.CA.CAF
Tél. : 0594 28 91 55 Fax : 0594 30 91 98 Email : football.guyane@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du lundi 26 juin 2023

Présents :

AMARANTHE-HORTH Armide, **AUBERGER** Florence, **BAFAU** Marcel, **BELLONY** Rollin, **GOLITIN** Emané, **JEAN-MARIE** Steve, **MIJDT** Alain, **NELSON** Antoine, **TORVIC** Fabrice, **VICTORIN** Thierry.

Absents :

AGESILAS Frantz, **CLAU** Gilles, **DEDE** Dominique, **DANGLADES** Max, **DIMANCHE** Corine, **LONG** Rina, **PAPAYO** Mickle. **REVOUX** Christophe.

La séance débute à 19h00.

1. Validation des décisions prises en réunion de Bureau du comité directeur du 2 juin 2023.

Validé à l'unanimité des membres présents.

2. Homologation du classement de la R1 de la saison 2022-2023

3. Homologation du classement de la R2 de la saison 2022-2023

Après discussions et échanges de point de vue,

LE COMITÉ DIRECTEUR

DÉCIDE D'EXAMINER la situation des clubs de R1 et de R2 au regard des articles 114 et 115 des règlements sportifs généraux de la LFG.

Clubs en infraction à l'article 114 alinéa 1 :

- FC Charvein (forfait général dans la catégorie U19- PV de la CRSLC du 29/05/2023)
- ASC Agouado (forfait général de la catégorie U19)
- US Sinnamary (non engagement de la catégorie U19)
- USL Montjoly (forfait général dans la catégorie U19)
- Entente Yana sport/ AJ Saint-Georges (forfait général dans la catégorie U11)

Clubs en infraction à l'article 115 :

- Aigle d'or de Mana
- EF Iracoubo
- FC Charvein

En raison de plusieurs affaires en cours, en R1 et en R2, l'homologation des classements est reportée à une date ultérieure.

4. Validation de la composition de la R3 pour la saison 2023-2024

Conformément aux décisions prises en assemblée générale du 9 juillet 2022, à l'issue de la saison 2022-2023, les quatre derniers de chacune des poules A et B de régionale 1 seront rétrogradés en division inférieure et les quatre derniers de chacune des trois poules de Régionale 2 seront rétrogradés en Régionale 3.

Pour la saison 2023-2024, la régionale 2 sera constituée de deux poules composées chacune de neuf équipes et la Régionale 3 sera constituée des autres équipes en fonction des engagements.

7. Présentation de la coupe de la CCOG

Le président de la ligue, Marcel BAFAU fait une lecture succincte de la convention de partenariat signée le 12 juin 2023, entre la LFG et la CCOG pour la mise en place de la coupe de la CCOG. L'objectif de cette convention est la promotion du football sur le territoire de la CCOG avec la participation des clubs affiliés à la ligue et appartenant à cette zone. Les frais de déplacement des clubs sont à la charge de la CCOG.

8. Timing de la saison 2023-2024.

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE DE VALIDER le timing de la saison 2023-2024 (voir pièce jointe) :

- 12 août 2023 → premier tour de la Coupe de France
- 19/20 août 2023 → Début du championnat de R1
- 30 septembre 2023 → Début du championnat U11, U13, U15, U17, U19 et féminine
- 18 novembre 2023 → 7^{ème} tour de Coupe de France

LE COMITE DIRECTEUR

DEMANDE à la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions (CROC) d'inclure l'organisation de la Coupe des Savanes et de la coupe de la CCOG dans le calendrier des compétitions de la ligue, pour la saison 2023-2024.

9. Validation de la date de la prochaine Assemblée Générale de la LFG

Après discussions et échanges de point de vue,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE DE FIXER la prochaine assemblée générale, au dimanche 6 août 2023. Les convocations devront être envoyées aux clubs, au plus tard le 22 juillet 2023.

Cette assemblée générale doit valider les modifications qui doivent être portées aux Règlements généraux de la ligue.

10. Compétition CFU U15 à Curaçao

La sélection U15 de la Guyane se déplace à Curaçao dans le cadre du championnat de la CONCACAF de la catégorie U15. La Guyane est placée en ligue C dans le groupe J avec Saint-Vincent et Grenadilles et US Virgin Island.

La délégation est composée de 18 joueurs, 2 cadres techniques, 1 médecin et 1 chef de délégation.

11. Validation des demandes d'affiliation.

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE DE VALIDER les demandes d'affiliation suivantes :

- Association Sportive La Joyeuse de Montjoly (football à 11)
- Association Futsal Club Cayenne
- Association Sportive Pimpin (football à 11)
- Amazonas Club de Régina (Futsal, Féminin)

12. Questions diverses

Finales prévues les 1^{er} et 2 juillet 2023

Après avoir interrogé le service juridique de la F.F.F,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE D'AUTORISER, à titre exceptionnel le déroulement des finales de jeunes du 1^{er} et 2 juillet 2023, avec les licences de la saison 2022-2023.

Déplacement à Plomelin

Monsieur Emané GOLITIN informe les membres du Comité directeur que le déplacement de la sélection U13 à Plomelin s'est très bien déroulé. Il a été très satisfait de l'accueil.

 **Réunion CONCACAF**

Le président Marcel BAFAU informe les membres du Comité Directeur de la réunion de travail qui se tiendra entre le président de la CONCACAF et les présidents des ligues des Antilles-Guyane, le jeudi 29 juin 2023, à New York (USA).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 22h05.

Le Secrétaire Général

A. NELSON

Le Président

M. BAFAU

0